



# L'ENJEU

Le bulletin périodique d'information, de la Section  
Fédérale des cercles et casinos

Mars 2014

N°125

## L'édito !

Dans ce numéro :

### 2014 : UNE ANNEE CHARNIERE POUR LES CASINOS

Pages 1 et 2 :

Edito

Page 3 :

Section Fédérale

Pages 4 et 5 :

Une nouvelle section  
syndicale au casino de  
PORNIC

Page 6 et 7 :

Trop de casinos tuent les  
casinos

Pages 8 et 9 :

Jeux électroniques

Page 10 :

Point sur les dernières  
élections

Page 11:

Se Syndiquer.

Pages 12 et 13 :

Du mouvement au  
casino Barrière de  
BLOTZHEIM

Pages 14 et 15 :

FO ne signera pas l'ac-  
cord sur les minima de  
branche.

Page 16:

Informations légales &  
renseignements divers

2014 sera une année charnière concernant l'activité des casinos français. D'ores et déjà, la Section Fédérale est au travail afin de contrecarrer les plans d'un patronat de plus en plus avide et sans scrupules. De nombreuses actions sont actuellement en cours afin de protéger nos emplois, tous secteurs confondus. En l'absence de négociations loyales et sérieuses, la fermeté reste le meilleur gage de la défense des intérêts des salariés du secteur.

Force Ouvrière, dans son irréfragable indépendance, se bat :



- ⇒ **Afin de faire reconnaître l'absence de plan social dans le cadre de la centralisation des services de paie et comptabilité au sein du Groupe Lucien Barrière** : 70 emplois supprimés, pour simplement améliorer la rentabilité financière, ce ne sont, ni plus ni moins, que des licenciements boursiers. Cette décision de Groupe pose, de manière précise, la notion de co-employeur. Nous considérons, au regard de l'ingérence permanente du siège dans la gestion des entreprises, que ces dernières ne disposent plus de la moindre autonomie de gestion. Si le Groupe est reconnu comme co-employeur, ce dernier deviendrait une UES à part entière. Et les droits ne sont plus les mêmes, car un Comité central d'entreprise serait créé et les licenciements, tous les licenciements, s'appréhenderaient au niveau du Groupe. Cela permettrait une protection accrue de tous les salariés du Groupe Lucien Barrière. Mais ce modèle est transposable aux autres Groupes et nous pensons tous aux camarades de Bandol, de Niederbronn-les-Bains ou d'autres casinos.
- ⇒ **Afin de faire modifier les modalités d'ouverture de nouveaux casinos** : Aujourd'hui, il y a trop de casinos en France et chaque nouvelle ouverture fragilise un peu plus les salariés des casinos existants. En effet, ce sont nous, les salariés, qui payons l'addition par le gel des salaires et la dégradation constante des conditions de travail.



- ⇒ **En suivant, pas à pas, le désastre social en marche au sein du Groupe Partouche**, et en mettant en lumière les carences profondes en termes de gestion mégalomaniacale. Quel gaspillage pour le second opérateur français, qui entraîne inexorablement les salariés dans sa propre déchéance. Nous ne laisserons pas faire ce désastre annoncé.
- ⇒ **En multipliant les procédures judiciaires qui s'imposent**, dès lors que les droits des salariés sont foulés au pied. Ainsi, cette année 2014 devrait voir le jugement sur l'accord de droit syndical scélérateur signé par la CFDT et la CGT au sein du Groupe Lucien Barrière. Nous ne doutons pas, l'espace d'une seconde, que cette dernière soit couronnée de succès. Nous serons aussi sur d'autres fronts comme la procédure pénale (l'audience en correctionnelle était fixée au 20 janvier et la décision sera rendue le 24 mars) contre le Directeur de Chamonix, pour lequel l'Inspection du travail a relevé 492 infractions différentes au code du travail. Purement inadmissible, d'autant que cette gestion entraîne la mort lente de ce casino emblématique.

Nous accompagnerons également notre RSS de Royan, Véronique Leprêtre. La contestation de sa désignation, le 13 janvier devant le Tribunal d'Instance de Saintes a donné raison à Force Ouvrière, et Véronique a été confirmée dans son mandat. Cette contestation était rocambolesque, car l'employeur estimait que cette dernière savait qu'elle allait être licenciée. Hé oui, elle travaille sur le service paie et comptabilité. Cette affaire va nous permettre de porter un rude coup au plan social déguisé mis en œuvre par le Groupe Lucien Barrière.

Mais au delà de ces sujets brûlants, nous devons tous serrer les rangs, et combattre au quotidien pour que la Section Fédérale Force Ouvrière des Casinos de demain, soit beaucoup plus forte que celle d'aujourd'hui. C'est pour cela qu'il faut continuer à assurer le développement de sections locales. L'une des dernières créées est celle de Blotzheim. Elle enregistre déjà une dizaine d'adhésions. De plus, les élections professionnelles se sont récemment déroulées. Dans un climat de terreur entretenu par la Direction, le quorum n'a pas été atteint au premier tour. Au second tour, une liste "indépendante" était présentée. Malgré ce contexte ultra hostile, nous avons obtenu postes de titulaires et 3 de suppléants sur les 7 à pourvoir. Cet exemple démontre à l'évidence, que la motivation des militants sur le terrain permet de déplacer des montagnes. Bravo eux ! C'est cette dynamique qui doit nous servir d'exemple.

Vous l'aurez tous compris, 2014 sera une année de lutte syndicale acharnée. Nous combattons pied à pied pour défendre les salariés des casinos français, et faire un peu plus reculer les frontières de l'injustice sociale. Nous laisserons la complaisance à d'autres organisations présumées syndicales, dont c'est malheureusement devenu le fond de commerce, qu'elles soient enclines à vouloir survivre à tout prix, ou à vouloir récupérer la place de premier syndicat de la Branche. C'est d'ailleurs pour cela que la liste CFDT présentée à Pornic, l'a été avec le logo de son syndicat mais aussi le logo du Groupe Partouche. Nous savions que la frontière était mince, mais pas à ce point-là ; cela ne relève plus de l'anecdote.







# Section Fédérale des Casinos Une équipe à votre service !

**Claude FRANÇOIS**

Secrétaire Adjoint de la Section  
06 16 81 66 95  
clonol@free.fr

**Jean-Christophe TIRAT**

Membre du Bureau de la Section  
Représentant au Bureau de la FEC  
DSG Groupe Lucien Barrière  
06 60 97 73 97  
jctsetori@free.fr

**Eric PADOVANI**

Membre du Bureau de la Section  
06 67 88 01 87  
evisa27@aol.com

**Sandrine LACOUR**

Membre du Bureau de la section  
06 08 47 71 1  
sandrine.lacour@neuf.fr

**Damien BRISSAC**

Membre du Bureau de la Section  
06 59 50 37 33  
alaric234@hotmail.fr

**Christian GASPERINI**

Membre de la Section fédérale  
06 33 72 85 00  
gasperini2@orange.fr

C'est lors de la **Conférence Professionnelle** qui s'est tenue à PERPIGNAN, qu'ont pu être renouvelées les instances de la Section Fédérale des Casinos. **Ces instances ont été approuvées à l'unanimité.**

**Commission Exécutive**

Elle se réunit au moins deux fois par an pour fixer nos priorités revendicatives et se prononcer sur les grandes questions sociales en cours. Elle est initialement composée :

**↳ de 17 membres titulaires :**

ACQUAVIVA François (casino d'Aix en Provence), AUDIGER Thierry (casino de Pornic), GIANNINI Sophie (casino de Deauville), LONGSAMI Khalid (casino Le Pharaon Lyon), LORRAIN Gilles (casino de Charbonnières Lyon), PETITGI-RARD Thierry (casino de Cannes Palm Beach), POLI Roger (casino d'Evian), REGNIER Patrick (casino d'Arcachon), ZSARNAI Janos (casino d'Amnéville).

**↳ et de 17 membres suppléants :**

BOULAHIA Habib (casino de Cagnes sur Mer), CARDOSO PINTO Carlos (casino de Pau), CARDOSO PINTO Sylvie (casino de Pau), GUERRIER Thierry (casino de Cannes Palm Beach), MANGIN Philippe (casino d'Enghien), PELAZZA Thierry (casino de Dieppe), TARGAT Jean-Luc (casino de Deauville), TEDONE Jean-Michel (casino de La Grande Motte), VERASTEGUE Théophile (casino d'Enghien), ZAREB Sylvain (casino du Boulou).

**Bureau**

Il se réunit au moins tous les deux mois et assure l'application des orientations décidées lors des Conférences Professionnelles et des Commissions Exécutives. **Le Bureau est initialement composé de 8 membres** issus de la Commission Exécutive :

Damien BRISSAC, Claude FRANÇOIS, Christian GASPERINI, Hervé HOBÉ, Sandrine LACOUR, Éric PADOVANI, Jean-Christophe TIRAT.

*Ont été reconduits dans leurs fonctions ou élus :*

**Secrétaire de la Section Fédérale :**

Hervé HOBÉ  
Tél. : 06 65 52 48 03  
hh2h@orange.fr

**Représentants de la Section Fédérale au Conseil National de la FEC :**

Claude FRANÇOIS, Hervé HOBÉ, Jean-Christophe TIRAT.

**Représentants de la Section Fédérale à la Commission Administrative de la FEC :**

Claude FRANÇOIS, Jean-Christophe TIRAT.

**Représentant de la Section Fédérale au Bureau de la FEC :**

Jean-Christophe TIRAT.



## Une nouvelle section syndicale au casino de PORNIC



Le 16 décembre dernier ont eu lieu les élections DP au Casino de Pornic (80 salariés). Force Ouvrière présentait, pour la première fois des listes dans les collèges cadres et non-cadres. Si nos camarades n'ont pas eu d'élus cette fois-ci, ils n'en sont pas moins désormais représentatifs puisqu'ils ont obtenu plus de 10 % des voix.

Nous avons rencontré **Thierry Allard**, le tout nouveau délégué syndical FO.

### **Dans quel contexte social se sont déroulées ces élections ?**

Je travaille au Casino de Pornic depuis 25 ans et suis membre du Comité de Direction (constitué de 9 cadres).

Jusqu'en 2005, il n'y avait pas de problème particulier. Lorsque le Directeur a été muté à Pornichet, cela s'est dégradé peu à peu avec la nouvelle Directrice et sa responsable RH : management inefficace dans chacun des services, gestion du personnel sans respect des droits sociaux, favoritisme et passe-droit de la part de la responsable RH à son profit personnel.

Notre métier est stressant ; notre agrément du Ministère de l'Intérieur nous impose d'être extrêmement contrôlés (manipulation d'argent, sécurité...). Dans ce contexte, l'ambiance de travail s'est détériorée. En 7 ans, il y a eu par exemple 5 cadres en arrêt de travail (sur 9 !) pour la même raison : le surmenage et le burn-out.

Quant au délégué du personnel, élu CFDT, on ne pouvait que constater sa « passivité »... Significatif par ailleurs, la liste CFDT aux élections de décembre portait le logo du Groupe Partouche, notre employeur !

### **Peux-tu nous expliquer comment s'est décidée la constitution de la section ?**

C'est la convergence de plusieurs démarches individuelles.

En octobre 2011, **Thierry Audiger** (responsable de la sécurité, syndiqué FO) s'est résolu à se renseigner sur le site de FO-Casino pour connaître notre Convention Collective Nationale (à laquelle nous n'avions pas accès !). Il est entré en contact avec **Robert Giannini**, délégué syndical FO du Groupe Barrière, et a ainsi pu trouver des réponses et des solutions à ses questions. En novembre 2011, deux autres collègues, Laure et Simon, se sont syndiqués également afin d'être plus soudés et de faire valoir leurs droits.

Pour ma part, en 2011, j'ai eu un arrêt maladie d'un an et demi : un « burn out » provoqué par le surmenage et les nuits à répétition pour combler l'absence non-remplacée d'un collègue ayant eu un AVC.



Ma reprise a été difficile, la Direction refusant de prendre en compte les restrictions médicales sans compter la menace de licenciement pour inaptitude.

Souhaitant me défendre et me protéger, j'ai pris contact avec un premier syndicat, mais je n'y ai pas trouvé mon compte.

J'ai apprécié au contraire celui avec l'UL FO et Gérard Caillon. C'est d'ailleurs à l'occasion de ces contacts que j'ai découvert qu'il y avait déjà 3 syndiqués FO au Casino ! Du coup, nous avons décidé de nous structurer et de nous présenter aux élections de décembre dernier.

### **Comment se sont-elles passées ?**

Un peu compliqué.

La Directrice a mené une campagne anti FO, prétendant que nous voulions « avoir sa peau » ! Ce qui, bien sûr, n'est pas exact : nous voulons simplement obtenir le respect de nos droits de salariés.

Désormais, nous avons un DS et nous participons aux réunions DP/CE, ce qui est décisif. Nous allons rendre compte aux salariés et nous verrons.

### **Quelles sont vos principales revendications ?**

La question des horaires s'est calmée depuis l'intervention de l'inspecteur du travail que j'avais sollicité en mai. D'autres sujets demeurent : le manque d'anticipation par la directrice du remplacement de salariés dont le départ était pourtant prévu et qui provoque à la roulette des suppressions de repos, la question des heures supplémentaires, etc.







## **TROP DE CASINOS TUENT LES CASINOS !**

Le développement des casinos français est aujourd'hui totalement anarchique et non maîtrisé. La France est le pays dans lequel le ratio nombre de casinos par habitant est le plus important. Aujourd'hui, nous atteignons le seuil record de 206 établissements distincts et cela est proprement déraisonnable. Or, il est incontestable que le potentiel de clientèle de nos entreprises n'est pas divisible à l'infini. En créant de nouveaux casinos, on le morcelle encore plus, rendant l'activité encore moins rentable.

Ouvrir un casino sur un bassin saturé ne crée pas une nouvelle niche de clientèle. Au contraire, il ne fait que diviser et éparpiller un peu plus celle déjà existante. Si l'on observe les chiffres réalisés par région, on s'aperçoit à l'évidence que la baisse est la plus importante dans les régions où les casinos sont les plus nombreux et le marché fortement concurrentiel. A titre d'exemple, la Côte d'Azur est le marché le plus saturé que nous connaissons. Cependant, des autorisations d'ouverture ont été prononcées pour les casinos de Fréjus, Sanary-sur-Mer, La-Seyne-sur-Mer et Beaulieu.

De telles décisions administratives relèvent du non sens économique le plus absolu.

### **L'OUVERTURE D'UN CASINO COMME PERSPECTIVE DU FINANCEMENT DES POLITIQUES LOCALES**

Initialement, afin de pouvoir ouvrir un casino, il fallait se situer dans une station thermale. Peu à peu, la réglementation des jeux a assoupli les conditions élargissant (sur la base d'un fort lobbying patronal) le périmètre des autorisations aux sites touristiques puis climatiques, et enfin aux villes de plus de 300 000 habitants. Ainsi, une immense majorité des communes peut prétendre aujourd'hui à l'ouverture d'un casino.

La municipalité concernée peut imposer une redevance allant jusqu'à 15% des recettes du casino. Ainsi, la mairie peut succomber à la tentation d'ouvrir un établissement de jeux sur son territoire, indifféremment de l'environnement économique local. Dans un tel contexte, peu importe la rentabilité de l'entreprise (car 15% d'un PBJ, même maigre crée une richesse supplémentaire pour la commune), et peu importe les dommages collatéraux sur l'activité des entreprises de proximité.

La méthode actuelle contribue largement à la prolifération anarchique des casinos sur le territoire français. Il faut donc revenir sur ce modèle, où chaque commune veut son casino. Ce n'est pas un modèle économique viable et aujourd'hui, seuls les salariés de la branche supportent le coût de cette politique désastreuse.

Par ailleurs, la multiplication des casinos tend à banaliser l'offre de jeux, multipliant les risques liés à l'addiction. Les jeux d'argent sont une activité sensible, au demeurant interdite en France et exploités en vertu d'une simple dérogation.



Les syndicats patronaux, forts de leurs entrées dans les Ministères, essaient d'assouplir coûte que coûte la réglementation des jeux, en augmentant l'offre (par de nouveaux jeux grand public comme la Bataille ou le Bingo) et par la multiplication des points de vente. Le but n'est plus de développer le modèle de casinos « à la Française », mais de clairement se positionner sur le segment porteur de la Française des Jeux. Tout n'est qu'une affaire de gros sous et de dividendes.

Et peu importe les conséquences sociales sur les habitants des communes (liées à la prolifération des addictions) ou sur la précarisation du statut des employés de casino.

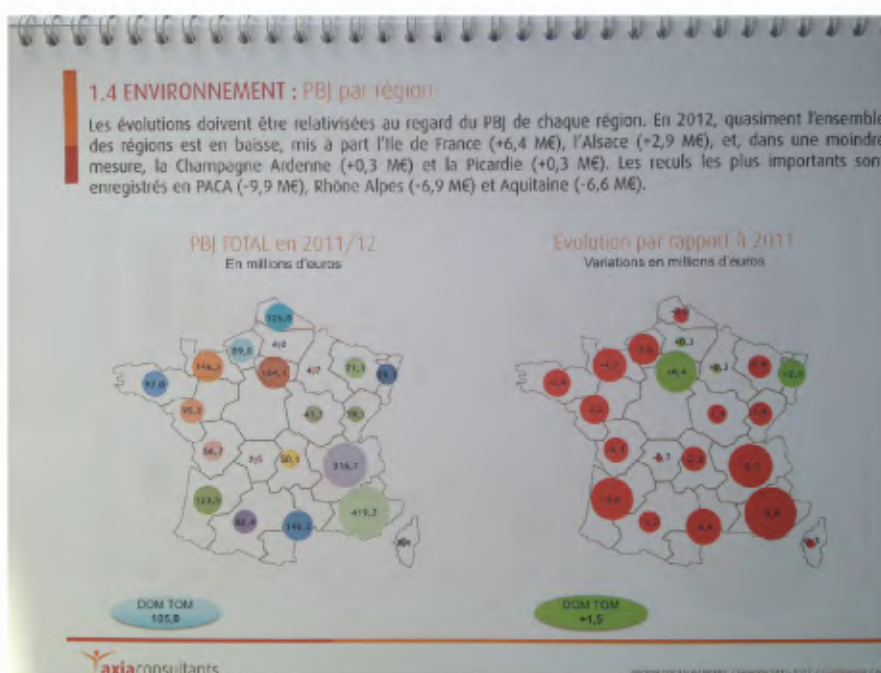
Force Ouvrière ne peut adhérer à cette vision cynique d'avenir purement mercantile, et se battra pour qu'une activité aussi sensible que celle des jeux d'argent, se développe de manière rationnelle et maîtrisée.

Paris, le 13 janvier 2014

**Contacts :**

- Hervé HOBÉ, Secrétaire de la Section fédérale Casinos  
Portable : 06 65 52 48 03
- Jean-Christophe TIRAT, Membre du Bureau Casinos et élu au Bureau de la FEC FO  
Portable : 06 60 97 73 97

Mail : [casinos@fecfo.fr](mailto:casinos@fecfo.fr)





## **JEUX ELECTRONIQUES**

### **Lettre au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel VALLS**

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Vous venez de procéder à la seconde modification réglementaire dans le monde des casinos en moins d'une année.

Le décret ouvre largement la porte aux jeux traditionnels déclinés dans leur version électronique (Black-jack, Poker, Roulette anglaise, Punto banco, etc.). Il introduit notamment les cylindres automatiques dans le cadre du fonctionnement de la roulette anglaise électronique. La réglementation prévoit 3 filières d'exploitation : jeux traditionnels, machines à sous, jeux électroniques. Néanmoins, cette dernière catégorie électronique est comptabilisée dans la catégorie des jeux traditionnels. C'est proprement incohérent.

Aujourd'hui, les nouvelles variantes de Roulette Anglaise Electronique (RAE) avec lanceur automatique sont considérées par vos services comme des jeux traditionnels, alors qu'elles sont exploitées en dehors des plages horaires d'ouverture des salles de jeux, sans personnel affecté et avec une maintenance exclusive assumée par les techniciens et MCD machines à sous (MAS).

Les conséquences en termes d'emploi risquent d'être absolument dramatiques, car plus rien aujourd'hui ne nous prémunit contre une substitution des jeux traditionnels par les jeux électroniques. Le patronat va s'engouffrer dans cette brèche, sonnante la fin du modèle de casinos à la Française. La suppression de tables au profit de jeux électroniques entraîne, de facto, la baisse d'effectif. Cette automatisation détruit lentement le secteur des jeux traditionnels (par la perte d'un véritable savoir-faire) et fragilise ses emplois.

Les services de votre Ministère et du Budget ont toujours clamé leur attachement au modèle de casino français, disant vouloir lutter contre les hangars de MAS. Le récent décret est en totale contradiction avec vos déclarations de principe. Force Ouvrière vous demande de respecter vos engagements sur le sujet.

Force Ouvrière a toujours été clair sur sa position au regard des jeux électroniques. Lorsqu'une roulette électronique est comptabilisée sur les jeux traditionnels, sa maintenance reste cependant dévolue aux techniciens des machines à sous, ce qui est purement grotesque et démontre, à l'évidence, que les jeux en version électronique ne sont pas des jeux traditionnels mais bel et bien en l'espèce des machines à sous. Ce constat ne peut qu'être renforcé par la récente automatisation de la RAE. Nous réitérons fermement notre demande, d'intégrer les jeux "tout électroniques" sur le quantum machines à sous sans possibilité de les substituer à un quelconque jeu traditionnel.





En tout état de cause, un jeu électronique ne pourra se substituer aux tables de jeux dans le calcul des quotas obligatoires fixant un nombre de tables exploitées par tranche de MAS exploitées.

De plus votre décision entraîne une perte de produit fiscal pour l'Etat, ce qui dans le contexte actuel s'avère purement incompréhensible. En intégrant les jeux électroniques aux jeux traditionnels, les casinotiers peuvent ainsi échapper à une fiscalité plus contraignante ; en effet, aux jeux traditionnels, la fiscalité est plus avantageuse qu'aux machines à sous, et les gains au-delà de 1 500€, ne sont pas soumis à la CSG. Force Ouvrière demande l'intégration fiscale des jeux électroniques à celle en vigueur sur les secteurs de MAS.

Une situation qui précarise les salariés de la Branche et fragilise les recettes fiscales est d'autant plus mystérieuse, à moins de considérer qu'il s'agit d'un cadeau supplémentaire à un patronat s'évertuant à détruire notre modèle social et professionnel. Nous ne doutons pas que vous preniez la mesure d'une telle injustice que nous vous demandons de corriger.

En conséquence, nous vous demandons de statuer sur le sujet spécifique des jeux électroniques, et de les repositionner à la place qui aurait dû être la leur depuis le début, sur les contingents des MAS. Force Ouvrière vous demande donc de clarifier la situation dans les plus brefs délais, et continuera à défendre ce dossier, jusqu'à ce que nous soyons entendus.

Jean-Christophe TIRAT  
Secrétaire Fédéral  
au titre de la Section Casinos

Hervé HOBBE  
Secrétaire  
de la Section Fédérale des Casinos





## UN POINT SUR LES DERNIERES ELECTIONS

### SAINT-RAPHAEL



Lors des élections professionnelles, le syndicat FO obtient un poste de titulaire et un poste de suppléant ce qui en terme de représentativité le positionne à plus de **30 %**.

Les élections DP/CE qui se sont tenues dans un climat exécrable n'ont pas empêché l'élection de **Thierry Allard** en tant que délégué syndical avec plus de **10 %** des voix. Nous tenons également à féliciter **Thierry Audiger** et toute son équipe pour leur combativité.

### PORNIC



Les élections du casino de BLOTZHEIM ont permis l'élection de six nouveaux camarades : 3 postes de titulaires représentés par **Steven SEYFRIED, Nicolas MELONI et Cédric NADREAU**, ainsi que 3 postes de suppléants.

### BLOTZHEIM



Climat nauséabond pour les élections qui se sont tenues au mois d'octobre 2013 au casino de DEAUVILLE. Atmosphère qui n'aura pas empêché le syndicat FO de conserver sa représentativité avec plus de **15 %** des votes. Un pourcentage qui ne pourra qu'être amélioré lors du prochain scrutin avec une équipe rajeunie et soudée.

### DEAUVILLE



### NICE RUHL



Edouard CURTELIN et son équipe effectuent une spectaculaire progression de plus de 13%. FO passe à **31,5%**, de la 4<sup>ème</sup> à la **2<sup>ème</sup> place**. Nous disposons désormais de 4 élus.

**FO s'implante  
dans de nombreux casinos,  
et FO progresse !**





## Syndiquez-vous Force Ouvrière ! Et rejoignez une équipe gagnante !

Qui défend vraiment  
votre feuille de Paie ?



La campagne de syndicalisation, initiée par la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, commence à porter ses fruits. De nombreux camarades rejoignent les rangs de FO, et de nouvelles implantations se créent. Mais tout n'est pas gagné pour autant. C'est pour cela que nous vous rappelons, que chaque Camarade doit s'impliquer totalement, dans cette campagne de parrainage. Aujourd'hui et compte tenu des difficultés croissantes que l'on rencontre dans les entreprises en matière de respect des droits des salariés et de revalorisation des salaires, se syndiquer permet de faire valoir ses droits, de ne plus être seul face à de telles problématiques. Mais se syndiquer est également un geste militant permettant localement et nationalement d'encourager le travail d'un syndicat, de s'impliquer un peu plus dans sa vie (notamment en faisant valoir démocratiquement son point de vue), d'être aidé en cas de soucis dans le cadre de l'exécution du contrat de travail. L'admirable combat sur les retraites, mené par Force Ouvrière en est l'exemple. Nos positions étaient claires dès le début du mouvement, revendiquant le retrait pur et simple de ce projet injuste. Les autres syndicats ont choisi une autre voie ; vous voyez aujourd'hui le triste résultat.

Force Ouvrière vous offre un certain nombre d'avantages, si vous désirez vous syndiquer :

- ⇒ Défense d'un syndicalisme de construction et de proposition, en dehors de tout sectarisme et ingérence extérieure, faisant de nous les acteurs majeurs de la Branche.
- ⇒ Aucune différenciation des salariés en fonction de leur service respectif ; nous sommes tous des employés de casino et œuvrons quotidiennement en ce sens.
- ⇒ Un fonctionnement démocratique dans lequel les revendications portées seront les vôtres.
- ⇒ Une aide personnalisée en fonction de votre dossier personnel et de vos problèmes.
- ⇒ Une information permanente sur l'avancée des négociations et la vie du syndicat.

Mais bien au-delà de ces aspects très matériels et concrets, Force Ouvrière c'est aussi une vision différente du syndicalisme, dont l'essence même est de laisser sa juste place à la survenance de solutions négociées, n'utilisant le rapport de force qu'en cas de nécessité, et puisant ses revendications dans vos propositions. Si vous partagez cette philosophie, votre place est avec nous. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour qu'ensemble, nous construisions notre avenir commun. Si vous êtes déjà syndiqués Force Ouvrière, nous lançons une grande opération de parrainage : distribuez les bulletins d'adhésion à vos proches et donnez ainsi plus de poids à un syndicalisme libre et déterminé.



## DU MOUVEMENT AU CASINO BARRIERE DE BLOTZHEIM

Le casino de Blotzheim a ouvert ses portes en novembre 2008. Cinq ans plus tard, il est l'un des casinos les plus rentables du groupe Barrière avec une salle JT de 19 tables de jeux, un parc de plus de 230 machines à sous, un restaurant et une salle de spectacle très active.

Une course à la croissance qui pèse sur les employés : allongement des heures d'exploitation du casino, turn-over important et sous-effectifs flagrants.

Nous sommes ouverts de 10h à 4h en semaine et de 10h à 6h le week-end.

Tout cela pour toujours plus de dividendes envers nos chers actionnaires, les augmentations étant, bien sûr, gelées par le groupe....

Tout ceci explique la création si rapide d'une section syndicale.

Le 29 novembre 2013 se tenait le premier tour des élections à la DUP du casino de Blotzheim,

**dans un contexte d'hostilité digne du 19<sup>ème</sup> siècle et des romans de Zola, assorti d'une vision particulièrement archaïque des relations sociales de la part des services de la DRH.**

Des personnes de l'encadrement ont fait courir les rumeurs les plus folles sur la création de Force Ouvrière au sein de cette entreprise, relayant notamment:

- ⇒ que notre syndicat allait demander la suppression des pourboires et de la prime qui y est liée (et s'appliquant à l'intégralité du personnel) ;
- ⇒ que si les salariés allaient voter au premier tour, leur vote serait identifiable à un vote d'adhésion à FO, et que la direction en tirerait les conséquences, d'autant qu'une autre liste serait présente au second tour ;

j'en passe et des meilleures...

Pour preuve, les votants s'élevant au nombre incroyable de 16 dans une entreprise comptant 193 salariés ; ce qui n'a pas empêché la nomination, en tant que DS, de **Julien PEREZ**.

Quant au second tour, qui eut lieu le 13 décembre 2013, les élections se sont bien mieux passées, suite à l'intervention de **Jean-Christophe TIRAT** (DSG Barrière), ainsi qu'à l'Union départementale FO représentée par Jacques Rimez qui ont su remettre les choses en ordre. Ils nous ont apporté un soutien inconditionnel, en démontrant que de telles méthodes relevaient d'une pression psychologique insoutenable sur les salariés et les candidats de Blotzheim, pratiques relevant du harcèlement moral.

7 postes de titulaires étaient à pouvoir et autant de suppléants. Malgré les 3 listes présentées, nous obtenons 3 postes de titulaires représentés par **Steven SEYFRIED, Nicolas MELONI et Cédric NADREAU**, ainsi que 3 postes de suppléants.







La section est sur de bons rails, et nous avons fourni un véritable travail militant qui a porté ses fruits.

Les tensions se sont, depuis, évaporées pour faire place au dialogue et au bien-être des salariés.

La salle de pause a été réaménagée par le CE, des chaises de table pour les chefs et sous-chefs vont être mises en place (car cela fait 5 ans que nous sommes debout pour un soi-disant meilleur accueil...) ainsi que plusieurs promotions bien méritées ont été accordées. Nous travaillons actuellement sur les grilles de salaires et les acquis sociaux.

**Courage aux salariés qui voient  
leurs élections approcher.  
N'hésitez plus :  
Rejoignez Force Ouvrière !**



**JULIEN PEREZ  
DS FO Blotzheim**

**Vous souhaitez faire paraître  
un article dans votre magazine *L'Enjeu*...  
Contactez-nous !**



**[foledenjeu@hotmail.com](mailto:foledenjeu@hotmail.com)**



## **FO NE SIGNERA PAS L'ACCORD SUR LES MINIMA DE BRANCHE**

Lors de la première réunion de négociation du 28 novembre 2013 sur les minima conventionnels de branche 2014, les trois organisations patronales Casinos de France, Casinos Modernes de France et l'ACIF (Association des Casinos Indépendants Français) ont proposé :

- + 1,4 % pour les niveaux 100 et 105,
- + 1 % pour les niveaux 110 et 115,
- rien pour les autres niveaux.

Ceci avait pour but unique de ramener le 1<sup>er</sup> niveau de la grille au-dessus du SMIC devant augmenter de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cela évitait ainsi de tomber sous le coût de la loi Warsmann qui permet l'ouverture de négociation lorsque le 1<sup>er</sup> niveau de la grille descend sous le SMIC.

Force Ouvrière a demandé que l'on ouvre de vraies négociations pour tous les niveaux de la grille, de l'indice 100 jusqu'au plus haut et que l'on arrête ce tassement de la grille inacceptable, qui ne prend plus en compte les compétences métiers, le travail de nuit, le travail en alternance et le travail dominical.

**A savoir, lors de la création des grilles en 2002, le 1<sup>er</sup> niveau était à + 4% au-dessus du SMIC et il y avait une corrélation entre chaque indice.**

Lors de la seconde réunion le 12 décembre 2013, l'ACIF a pris de court les deux autres organisations patronales (Casinos de France et Casinos Modernes de France) en proposant les augmentations suivantes et en indiquant qu'elles ne seraient pas renégociables :

- + 2.0% sur le niveau 1 (Indice 100 et 105),
- + 1.5% sur le niveau 2 (Indice 110, 115 et 120),
- + 1.0% sur le niveau 3 (Indice 130, 135, 140, 150 et 155),
- + 0.5% sur les niveaux 4, 5, 6 et 7 (indices 160, 170, 175, 180, 190, 200, 205 et 230).

Cela met le premier niveau de la grille (Indice 100 – 1 458.82 €) à 13,44 € au-dessus du SMIC (au 1<sup>er</sup> janvier 2014 – 1 445.38€).

On peut s'interroger sur cette pseudo surenchère entre organisations patronales qui peut-être, ont utilisé de ce stratagème afin d'obtenir à coup sûr des signataires pour montrer à nos autorités de tutelle qu'elles font des efforts à la suite des avancées obtenues depuis plusieurs mois (Roulette électronique sans croupier, assouplissement des horaires d'ouverture, etc.).

Quoi qu'il en soit, encore une fois, **les propositions mises sur la table :**

- ⇒ **ne prennent pas en compte le tassement de la grille des minima conventionnels de la Branche Casinos instaurés depuis des années par les parties patronales, dans lesquelles nos compétences ne sont pas reconnues,**
- ⇒ **et sont insuffisantes.**





**Pour ces raisons, Force Ouvrière ne signera pas cet accord et continuera à se battre pour que les rémunérations de la Branche des Casinos soient attractives, prenant en compte :**

- ⇒ la pénibilité de nos métiers (travail de nuit, rythmes décalés...),
- ⇒ la hiérarchie des qualifications (valorisation des différents indices, grille de minima cohérente...).

Nous ne voulons pas d'une déqualification de nos métiers, car les syndicats patronaux veulent des employés de casinos, polyvalents, corvéables à merci et rémunérés au minimum légal.

Notre appel à la grève du 18 mars n'est qu'une première étape, et Force Ouvrière continuera le combat contre les mesures d'austérité qui frappent les travailleurs et les salariés des casinos.

**Claude FRANÇOIS**  
**DS casino de Bandol – Secrétaire adjoint de la Section Fédérale**

## Bulletin d'adhésion à imprimer

*Mon emploi, mon salaire,  
mes conditions de travail, le stress,  
ma carrière, la Sécurité sociale,  
la Retraite ...*

*Je veux être informé,  
je veux comprendre,  
me défendre,  
progresser !*

**Seul ?**

**FO** est représenté partout en France  
(15 000 implantations), dans les départements  
et les secteurs d'activité.

**Libre, déterminé : j'adhère !**  
Sur Internet : [www.fecfo.fr](http://www.fecfo.fr)

Ou à remettre à :

Fédération des Employés et Cadres CGT FORCE OUVRIERE  
28 rue des Petits Hôtels - 75010 Paris - Tél. : 01 48 01 91 91 - Fax : 01 48 01 91 92  
Mail : [fecfo@force-ouvriere.fr](mailto:fecfo@force-ouvriere.fr)

**J'adhère!**

**Bulletin d'adhésion**

Num : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Profession/entreprise : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

**FO**  
FEC  
Employés  
& Cadres  
[www.fecfo.fr](http://www.fecfo.fr)

**À renvoyer à la FEC FO Section Casinos - 28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS,  
ou à remettre à votre Délégué syndical Force Ouvrière!**



**NE RESTEZ PLUS SEULS !  
INFORMEZ-VOUS !**

[www.focasino.info](http://www.focasino.info)

**EXPRIMEZ-VOUS !**

[personnel-de-casino.forumactif.com](http://personnel-de-casino.forumactif.com)

### **Informations légales**

Directeur de la Publication :  
Serge Legagnoa

28 rue des Petits Hôtels  
75010 Paris

Tél. : 01 48 01 91 91  
e-mail : [fecfo@forec-ouvriere.fr](mailto:fecfo@forec-ouvriere.fr)

ISSN 1248 - 167 X

### **Sites associés**

<http://www.fecfo.fr>

<http://www.focasino.info>

<http://www.foenghien.fr>

<http://www.fo-casino.fr/>

### **Contacts & renseignements**

FEC FO

Section Fédérale des Casinos  
et Cercles de Jeux

28 rue des Petits Hôtels  
75010 Paris

Tél. : 01 48 01 91 88 ou 91

Fax : 01 48 01 91 92

Email : [casinos@fecfo.fr](mailto:casinos@fecfo.fr)